

Règlement intérieur

Affiché à l'accueil et consultable sur le site internet www.onrespire.fr

1-Objet

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements mis à la disposition des clients du Centre Respire : salles de sport, salons, sanitaires, couloirs, restaurant et terrasse. A cet effet, les clients se soumettront aux dispositions de ce présent règlement. Ils devront se conformer aux instructions données par le personnel de l'établissement et respecter les prescriptions et interdictions décidées par la Direction.

2-Description de l'établissement

Le Centre Respire propose à la clientèle la pratique de cours collectifs de sport et détente, des séances individuelles avec des praticiens et un pôle restauration détente. L'établissement comprend différents espaces : - Deux salles de sport – Trois salons - Un restaurant avec une terrasse – Des sanitaires : WC et vestiaires femmes et hommes. Les salles de sport et les cours sont sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés, les séances individuelles sont sous la responsabilité de praticiens diplômés. La réalisation des plats du restaurant est sous la responsabilité d'un cuisinier diplômé.

3- Fonctionnement et tarifs

Le Centre Respire ne propose aucun abonnement et ne demande aucun engagement de durée à sa clientèle. Les tarifs des cours collectifs sont de 15€ la séance, quelle que soit la durée de la séance (45 mn, 1 heure, 1h45). Des tarifs spécifiques pourront être appliqués pour des événements particuliers (stages etc.). Les tarifs du Restaurant sont affichés dans la salle de restaurant sur différents supports. Les tarifs des séances individuelles sont fixés par les praticiens, de manière indépendante, et affichés à l'accueil.

Les clients ont la possibilité de devenir membres du Centre Respire en faisant l'acquisition d'une carte de membre (10€). La validité de cette carte est permanente. La carte de membre Respire est strictement personnelle, non transmissible et non remboursable, ainsi que les points acquis. Les membres créditent leur carte en euros. Les euros sont convertis en points et la Direction abonde en points selon le montant de la carte :

- Carte Détente : 50 € = 500 points (+30 points offerts)
- Carte Zen : 100 € = 1 000 points (+100 points offerts)

Les points ont une validité d'un an à compter de la première utilisation de la carte. Ces points peuvent être utilisés pour régler des séances de cours collectifs (une séance = 150 points) ou des consommations au restaurant (1 € = 10 points) sur présentation de la carte ou d'une pièce d'identité. Toute personne possédant une carte de membre bénéficie d'une réduction de 10% sur les tarifs du restaurant. Les séances individuelles ne sont pas concernées.

Le planning des cours collectifs est affiché quotidiennement à l'accueil. Le planning des séances individuelles est fixé par les praticiens et affiché à l'accueil. Les membres de Respire ont accès à la réservation et à l'achat en ligne de cours collectifs ou de repas. Toute séance réservée est due et non remboursable en cas d'absence, sauf cas de force majeure.

4-Horaires d'ouverture

Le Centre Respire est ouvert, sauf exception, de 10h30 à 20h00 du lundi au samedi. Toutefois, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et ceux des cours collectifs en cours d'année. En période de vacances, les horaires peuvent être modifiés. Les animateurs du Centre sont autorisés à fermer de façon inopinée et temporaire certaines heures pour des raisons personnelles, d'indisponibilité ou pour des motifs de sécurité.

Les clients seront avertis de toute modification par voie d'affichage et/ou internet une semaine à l'avance. Dans la mesure du possible, le client en sera informé par internet ou sms ou sur les panneaux prévus à cet effet.

5-Conditions d'accès aux cours collectifs



RESPIRE

SAS Respire au capital de 40 000 euros
SIREN : 832 258 842 R.C.S. Vienne
Siège Social 7 rue Georges Charpak – 38300 Bourgoin Jallieu

L'accès aux différents cours collectifs dans les salles est subordonné au paiement d'une séance ou à la présentation d'une carte de membre suffisamment approvisionnée, ainsi qu'à la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication. L'adhérent estime que sa condition physique et son état de santé lui permettent de suivre les activités proposées dans les deux salles de sport.

Retard : les cours collectifs démarrent à l'heure indiquée sur le planning, aucun retard ne sera toléré pour le bon déroulement de la séance.

6-Discipline : tenue, hygiène, respect mutuel

Il est formellement interdit de pratiquer une activité avec des chaussures ayant servi à l'extérieur. Le port d'une tenue de sport correcte est exigé ainsi qu'une paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités de salle. Par mesure d'hygiène, l'utilisation d'une serviette placée sur les tapis est obligatoire. Le client est tenu d'utiliser les vestiaires avant toute activité au sein du club. La mise à disposition des équipements : vestiaires, douches, WC, coin détente, entraîne le respect de ceux-ci. Toute détérioration par le client entraîne des réparations à sa charge. Le client s'engage à adopter une attitude respectueuse à l'égard du personnel de la salle et des autres clients.

Le respect du matériel mis à la disposition est une nécessité. Il est interdit de laisser tomber au sol les accessoires, bâtons et haltères durant leur utilisation sous peine de dédommager la Direction des dégâts commis. Aucun matériel ne sera prêté ou sorti du Centre. Les réglages de la climatisation et du chauffage sont faits uniquement par le personnel habilité. L'utilisation de la sono est exclusivement réservée aux coaches.

Il est strictement interdit de manger ou d'introduire des boissons autres que des bouteilles d'eau dans les salles de cours collectifs. Tout déchet devra être jeté dans les poubelles prévues à cet effet dans le Centre. Chaque client est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter les salles de cours collectifs et si besoin de la mettre dans les poubelles.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de Respire : salles de cours collectifs, couloirs, WC, vestiaires, salons, salle de restaurant. A l'extérieur (entrée et terrasse) des cendriers sont à disposition des fumeurs qui s'engagent à les utiliser et à ne pas jeter leurs mégots au sol.

Le Centre Respire exige de la part de ses clients un comportement laïque. Tous signes physiques, matériels ou immatériels ayant un rapport avec la religion ou la politique sont interdits dans l'enceinte du Centre. Les mets proposés dans le restaurant ne sauraient être soumis à une quelconque restriction ou recommandation imposée par une religion ou une conviction quelles qu'elles soient.

Les smartphones seront mis en mode silencieux pendant les cours collectifs. Les conversations téléphoniques seront discrètes à l'intérieur du Centre ou se feront à l'extérieur de manière à ne pas importuner la clientèle.

7-Sécurité

Afin de limiter les vols, détériorations et autres dommages aux biens, il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les vestiaires ou dans les salles. Nous déconseillons fortement l'introduction d'objets précieux dans l'enceinte du Centre. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets personnels.

8-Assurance et règles de sécurité

Le Centre Respire est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accidents résultant de la non observation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des accessoires. Le Centre Respire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages corporels survenus dans ses locaux ou sur les parkings. La souscription d'une assurance de responsabilité civile est obligatoire pour chaque pratiquant. La fréquentation du Centre Respire implique le respect du présent règlement intérieur défini dans un souci de bien-être pour l'ensemble des utilisateurs, et l'observation des règles de sécurité affichées dans les locaux. En cas de non observation de ceux-ci ou d'attitude ou de comportement présentant un risque ou une gêne récurrente pour les autres usagers, le personnel ou les coaches sont habilités à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre



RESPIRE

SAS Respire au capital de 40 000 euros
SIREN : 832 258 842 R.C.S. Vienne
Siège Social 7 rue Georges Charpak – 38300 Bourgoin Jallieu

des contrevenants et se réserve le droit de leur en interdire l'accès. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucun remboursement.

La Direction.